

REPUBLIQUE FRANCAISE
VILLE DECHANTELOUP-LES-VIGNES
78570

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

DATE DE CONVOCATION : 09 février 2022

DATE D’AFFICHAGE : 09 février 2023

NOMBRE DE CONSEILLERS :

En exercice : 33
Présents : 24
Votants : 28

L’an deux mille vingt-trois, le quinze février, le Conseil municipal de Chanteloup-les-Vignes, légalement convoqué le neuf février deux mille vingt-trois, s’est réuni en salle du conseil en mairie à 20h30, sous la Présidence du Maire, Madame Catherine ARENOU.

Etaient présents :

Mme ARENOU, M. LONGEAULT, Mme CHIARETTO, M. BONNEAU, Mme BATHILY, M. BOUCHELLA, Mme ABLOUH, M. GAILLARD, Mme BELHADJ-ADDA, Maires – Adjoints,
Mme CHERGUI, M. GOURVENEC, Mme CHARLOT, M. DUBOIS, Mme BOUKANDOURA M. BRENOT, M. LIAOUI, M. HILALI, M. MARCIN, Mme BIGLIONE, Mme DUBOIS, M. FOURE, M. FARIGOULE, Mme SIRAS, Mme AZDAD, Conseillers Municipaux.

Absents représentés :

Mme CHATELAIN (Procuration à Mme ARENOU)
Mme RAKOTOMALALA (Procuration à Mme BIGLIONE)
M. AZIMI (Procuration à M. GAILLARD)
M. GAYDOUK (Procuration à M. LONGEAULT)

Absents excusés :

M. CAMARA
M. ALIM
Mme KHARJA
Mme LARABI
M. ODIRA

VENTE D’UNE PARCELLE A UN RIVERAIN – 26 RUE DE L’ABREUVOIR

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment en son article L2121-29 ;

VU la proposition d’achat d’un garage situé sur terrain communal AM n°920 par Monsieur Jérémy DHAENENS,

VU le courriel de saisine du service des domaines en date du 20 septembre 2021 demandant d’estimer la valeur vénale de ce local commercial,

VU le courrier de réponse du service des Domaines en date 22 septembre 2021,

VU l’offre d’acquisition du garage, issu du terrain AM n°920, pour une contenance de 46m², formulée à Monsieur Jérémy DHAENENS pour un prix de 15 518 € par un courrier en date du 23 novembre 2022,

VU le courrier d’acceptation de Monsieur Jérémy DHAENENS en date du 29 novembre 2022,

ENTENDU l'exposé de Monsieur Pierre GAILLARD, Adjoint au Maire délégué à l'Urbanisme et au Développement économique,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité ;

AUTORISE la cession par voie amiable du garage, sis 26 rue de l'Abreuvoir, cadastré AM 227, d'une contenance totale de 46 m² au prix de 15 518 € ;

AUTORISE Madame le Maire, et ou son représentant à signer les actes et les documents se rapportant à cette cession par voie amiable.

Chanteloup-les-Vignes, le vingt-et-un février deux mille vingt-trois

Pour le Maire et par délégation,
Le Premier Maire-adjoint



François LONGEAULT

Délibération certifiée exécutoire de par :

- l'affichage le :

- la transmission à la Sous-Préfecture
le :

Accusé de réception en préfecture
078-217801380-20230221-2023-DEL-09-DE
Date de réception préfecture : 21/02/2023